

Formation Equipiers Locaux de Sécurité ELS Equipier de Première Intervention – E.P.I.

1. Objectif pédagogique

- ✓ Apprendre à maîtriser un feu naissant Acquérir les comportements adaptés
- ✓ Appliquer les consignes de sécurité incendie de l'établissement
- ✓ Savoir manipuler les moyens de secours
- ✓ Reconnaître les dispositifs d'alarme
- ✓ Connaître et appliquer les procédures d'évacuation

2. Personnel concerné

- ✓ Les personnels désignés par le chef d'établissement

3. Méthode pédagogique

- ✓ Support audiovisuel. Visite de l'établissement afin de repérer les organes de sécurité
- ✓ Débriefing : questions, réponses
- ✓ Mise en situation pratique
- ✓ Mise à disposition d'un générateur de fumée froide

4. Matériel

- ✓ Extincteurs à eau pulvérisée - Extincteur CO² - Bac à feu/Bouteille de gaz - Mannequin d'évacuation
- ✓ Machine à fumée/ Fumigène

5. Intervenant

- ✓ Tout formateur titulaire du PRV2, AP2 ou SSIAP3

6. Nombre de participants

- ✓ 12 personnes

7. Références réglementaires

L231-3-1 :

Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche,

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com



R232-12-20 :

Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours ; sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné,

Assemblée plénière des sociétés d'assurances dommage :

Règle R6 :

Chapitre 4 :

En période d'activité, 10% de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 EPI en moins d'une minute dans un secteur,

Chapitre 6 :

Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

8. **Modalités d'évaluation et validation de la formation**

- ✓ Exercices de mise en situation
- ✓ Evaluations formatives
- ✓ Test final QCM et évaluation pratique

9. **Nom du responsable pédagogique**

- ✓ Mr Michael VIGNERON : contact@adems-sud.com

10. **Délais d'accès à la formation et date des sessions**

- ✓ Sous réserve d'un dossier complet : 15 jours

11. **Durée**

- ✓ 3H00

12. **Lieu**

- ✓ Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise

13. **Programme :**

13.1. **Naissance et propagation d'un incendie**

- ✓ Combustion

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com





adems

Académie de Développement
et de l'Enseignement
des Métiers de la Sécurité

- ✓ Triangle du feu
- ✓ Propagation (Philosophie cubique)
- ✓ Moyen de lutte contre l'incendie
- ✓ Classes de feu
- ✓ Agents d'extinction
- ✓ Principes d'extinction

13.2. Déclenchement de l'alarme

- ✓ Evacuation (guide et serre file)
- ✓ Point de rassemblement
- ✓ Comptage des personnels

13.3. Déclenchement de l'alerte

- ✓ Le contenu indispensable
- ✓ Actions et réactions immédiates

13.4. Procédures de votre établissement

13.5. Exercices de mise en situation

- ✓ Les différents types d'extincteurs
- ✓ Fuite enflammée sur une bouteille de gaz et inflammation de liquide dans un récipient
- ✓ Incendie jusqu'à l'arrivée des secours
- ✓ Incendie simulé dans un local à risques
- ✓ Alarme et alerte

Tél : 04 22 32 63 94
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com
www.adems-sud.com

